

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0105

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES MONTRÉALAIS EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Attendu que la crise sanitaire de la COVID-19 s'étend au-delà de l'année 2020 et que l'année 2021 commence avec des mesures de confinement plus restrictives encore qu'au plus fort de la première vague;

Attendu que la région administrative de Montréal était encore, au début janvier, l'épicentre de la crise au Québec et qu'elle fut l'une des premières à être en « zone rouge »;

Attendu que le 6 janvier 2021, le gouvernement Legault a décrété des mesures de confinement plus sévères, incluant la fermeture des commerces non essentiels et un couvre-feu qui force la fermeture des commerces essentiels à 19h30;

Attendu que lors de la première vague, la pause décrétée par le gouvernement avait mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que lors du premier confinement, alors que les mesures de confinement étaient moins strictes qu'actuellement, 77 % des entreprises étaient totalement ou partiellement fermées selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Attendu que, selon la FCEI, en date de novembre 2020, la proportion des entreprises qui songeaient à déclarer faillite à cause de la COVID-19 était de 14 %;

Attendu que Restaurants Canada évalue à 10 000 le nombre de restaurants ayant fermé définitivement en 2020 et estime à 40 % la proportion de restaurants qui ne devraient pas survivre jusqu'en mars 2021;

Attendu qu'en date du 4 octobre 2020, plus de 2 millions de Québécois ont reçu des versements en vertu de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et que depuis le lancement de la Prestation canadienne de relance économique, plus de 690 000 demandes ont été approuvées au Québec en date du 3 janvier 2021;

Attendu qu'actuellement, le taux de chômage est de 8,1 % à Montréal et qu'il avait atteint jusqu'à 14 % au plus fort du premier confinement, comparativement à 5,9 % en février 2020, selon Statistique Canada;

Attendu que les pertes d'emploi et l'instabilité économique causées par la COVID-19 feront en sorte que plusieurs propriétaires montréalais peineront à payer leur hypothèque et leurs taxes foncières pour l'année 2021;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425, soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont accordé en date de septembre 2020 près de 775 000 dettes hypothécaires et près de 470 000 cartes de crédit;

Attendu qu'en juillet 2020, 5,6 % des propriétaires ont bénéficié d'un report de paiement de leur dette hypothécaire par les différentes banques;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a reporté le second paiement de la taxe foncière du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, sans intérêt, à l'instar d'autres villes canadiennes et québécoises, afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé le 13 janvier 2021 qu'elle reporterait les deux versements des taxes foncières de trois mois pour l'année 2021 et que le comité exécutif a adopté les sommaires décisionnels pour ce faire le 20 janvier 2021; »

Attendu que les avis de motions pour ces reports ont été faits officiellement au conseil municipal du 25 janvier 2021;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Benoit Dorais
M. François Limoges

Et résolu :

que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1^{er} juin le premier versement et au 1^{er} septembre le second versement des taxes foncières résidentielles et non résidentielles pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0106

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT AU CONSEIL MUNICIPAL D'INVITER LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE EN SÉANCE PLÉNIÈRE AU SUJET DE L'AUDIT DU RAPPORT PRÉÉLECTORAL

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats aux prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion en janvier 2018 visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aurait eu pour mission de fournir au conseil municipal et au conseil d'agglomération une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville, notamment en vue des futures élections municipales;

Attendu que l'administration s'est dite d'accord avec les principes de la motion déposée en janvier 2018, tout en mentionnant que la Vérificatrice générale était la mieux placée pour remplir ce rôle;

Attendu que dans son rapport annuel 2018, déposé en juin 2019, la Vérificatrice générale a souligné n'avoir jamais reçu le mandat pour produire un rapport préélectoral, et que sans un tel mandat formel du conseil municipal, ainsi que les crédits budgétaires l'accompagnant, son bureau ne pourrait réaliser ce travail;

Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal a mandaté le Service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021;

Attendu que le 24 février 2020, la Vérificatrice générale a envoyé une lettre aux membres du conseil municipal dans laquelle elle écrit que son Bureau était toujours en attente d'informations en provenance de l'administration, notamment le contenu du rapport préélectoral, afin de pouvoir réaliser son mandat dans les délais requis;

Attendu que la Vérificatrice générale ajoute dans sa lettre que sans ces informations, elle ne peut déterminer « *à la fois l'ampleur des ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat, mais plus fondamentalement encore, notre capacité même à réaliser un audit sur ce rapport préélectoral compte tenu du temps déjà écoulé* »;

Attendu que l'administration a répondu à la lettre de la Vérificatrice générale en mandatant le service des Finances de déployer tous les efforts et de remettre les documents nécessaires au Bureau de la Vérificatrice générale en juin 2020 pour s'assurer que le rapport préélectoral puisse être produit;

Attendu qu'en avril 2020, l'administration a affecté 900 000 \$ au Bureau de la Vérificatrice générale afin de compléter son mandat sur le rapport préélectoral;

Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté à l'unanimité la résolution CA 2020-001 recommandant que le Conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le Service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

Attendu que l'administration a retiré, lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, le mandat de produire un rapport préélectoral à la Vérificatrice générale et que cette dernière a remis les sommes de 900 000 \$ à la ville-centre;

Attendu qu'afin de respecter les valeurs d'imputabilité et de transparence, il est impératif que la Vérificatrice générale puisse s'adresser au conseil municipal afin de présenter l'information qu'elle juge pertinente et de répondre aux questions des membres du conseil;

Attendu que la Vérificatrice générale a témoigné en séance plénière le 26 janvier 2021 pour expliquer pourquoi le mandat de produire un rapport préélectoral a été abandonné;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Benoit Dorais
M. François Limoges

Et résolu :

que le conseil municipal remercie la Vérificatrice générale pour sa participation à une séance plénière lors de l'actuelle séance afin qu'elle présente aux élus les raisons pour lesquelles son Bureau a dû abandonner le mandat de produire un rapport préélectoral avant les élections générales municipales de 2021.

Adopté à l'unanimité.

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0107

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LIMITER LES FRAIS IMPOSÉS AUX RESTAURATEURS PAR LES SERVICES DE LIVRAISON

Attendu qu'à l'heure actuelle, en raison de la pandémie de la COVID-19, Montréal se situe toujours en « zone rouge » tel que défini par le gouvernement du Québec, obligeant la fermeture des salles à manger et des bars;

Attendu que le secteur des services d'hébergement et de restauration employait 75 000 personnes en 2018 dans l'agglomération de Montréal et que plus de 80 % de ces emplois sont reliés à la restauration et aux débits de boisson;

Attendu que la restauration est l'un des secteurs les plus affectés par les restrictions liées à la pandémie depuis le mois de mars 2020;

Attendu que Restaurants Canada évalue à 10 000 le nombre de restaurants ayant fermé définitivement en 2020 et estime à 40 % la proportion de restaurants qui ne devraient pas survivre jusqu'en mars 2021;

Attendu que Montréal est reconnu pour l'excellence de sa gastronomie, trônant fréquemment dans les palmarès nord-américains et même mondiaux;

Attendu que les restaurants jouent un rôle crucial dans la relance économique des artères commerciales de Montréal et que nous devons tout faire pour les aider à traverser cette crise;

Attendu que les restaurateurs ne peuvent compter actuellement que sur la livraison ou les commandes pour emporter;

Attendu que, suite à l'annonce du gouvernement du Québec le 6 janvier dernier, seules les livraisons seront permises après 20 h pour les restaurateurs entre le 11 janvier et le 8 février 2021 en raison du couvre-feu;

Attendu qu'un grand nombre de restaurants n'offraient pas de service de livraison avant la pandémie et utilisent maintenant les services de livraison offerts par des compagnies tierces, notamment les applications de livraison;

Attendu que ces applications de livraison imposent des frais de service aux restaurateurs pouvant aller jusqu'à 30 % du coût du repas;

Attendu que le modèle désavantage encore plus les restaurants indépendants étant donné que certaines grandes chaînes ont le pouvoir de négocier une réduction de ces frais avec les services de livraison;

Attendu que selon le *Journal de Montréal*, utiliser une application de livraison pour certains repas peut faire grimper la facture du client jusqu'à 60 %, sans que le restaurateur n'en profite;

Attendu qu'un nombre grandissant de villes américaines, notamment New York, Chicago, San Francisco, Los Angeles et Washington, ont limité à un maximum de 15 % les frais imposés aux restaurateurs par les services de livraison;

Attendu que l'Ontario, suite à une motion du conseil municipal de Toronto, a limité temporairement à 15 % les frais de livraison dans les zones où les salles à manger sont fermées;

Attendu que la Colombie-Britannique a utilisé, en décembre, ses pouvoirs d'urgence pour imposer un plafond de 15 % sur les frais de livraison pouvant être chargés aux restaurateurs;

Attendu que plusieurs restaurateurs à Montréal et associations de restaurateurs ont déjà exprimé le désir de voir le gouvernement du Québec limiter ces frais;

Attendu que selon diverses études, le salaire d'un livreur travaillant pour une application de livraison avoisine le salaire minimum et que l'Ontario a interdit à ces applications de réduire la commission versée à leurs livreurs pour compenser la diminution des frais de livraison;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem
M. Luc Rabouin
M. François Limoges

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réitère sa demande au gouvernement du Québec de limiter à 15 % les frais imposés aux restaurateurs par les services tiers de livraison jusqu'à la fin de la pandémie;
- 2- que ce faisant, le gouvernement du Québec s'assure qu'il soit interdit pour les services de livraison de compenser cette perte de revenus en diminuant la rémunération de leurs livreurs ou autres employés.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0108

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

MOTION POUR FÉLICITER JOE BIDEN POUR SON ÉLECTION EN TANT QUE 46^E PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Considérant que Joe Biden a occupé des fonctions publiques depuis 1970, d'abord en tant que conseiller local de comté avant son élection en tant que sénateur des États-Unis du Delaware, où il a servi entre 1972 et 2008, avant d'être élu vice-président des États-Unis, poste qu'il a occupé jusqu'en 2016;

Considérant que Joe Biden a été élu président des États-Unis d'Amérique le 3 novembre 2020 et a prêté serment comme 46^e président de ce pays le 20 janvier 2021;

Considérant que Joe Biden s'est engagé à une réponse nationale concertée aux ravages de la pandémie de la COVID aux États-Unis, a exprimé son soutien au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier et promet d'améliorer les relations entre les États-Unis et leurs voisins immédiats, le Canada et le Mexique;

Considérant que Joe Biden s'est engagé à faire de la lutte aux changements climatiques une priorité de son administration, et qu'il a signé le mercredi 20 janvier, au premier jour de son mandat, un décret présidentiel annonçant le retour des États-Unis dans l'accord de Paris sur le climat (2015);

Considérant que Kamala Harris est devenue le 20 janvier la toute première femme à devenir vice-présidente des États-Unis, après quatre ans à siéger au Sénat, ainsi que la toute première femme d'origine afro-américaine à occuper ce poste;

Considérant que Kamala Harris a un lien privilégié avec Montréal, ayant résidé dans notre métropole pendant son adolescence;

Considérant les liens étroits et forts qui unissent la population montréalaise à la nation américaine, ainsi que la relation historique que Montréal entretient avec plusieurs grandes villes des États-Unis;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault
Mme Sophie Mauzerolle
M. François Limoges
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le conseil municipal reconnaisse le dévouement de longue date de Joe Biden et Kamala Harris envers le service public et leur désir de promouvoir la démocratie et la paix et leur souhaite bon succès et bonne santé en tant que 46^e président et 49^e (mais aussi première) vice-présidente des États-Unis

Adopté à l'unanimité.

65.05